

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 28 mars, 8 h. 55 matin.

Chef du pouvoir exécutif à Préfets et Sous-Préfets.

L'ordre, déjà rétabli à Lyon, vient de l'être à Toulouse d'une manière prompte et complète. Le nouveau préfet, M. de Kératry, qui s'était arrêté à Agen, est rentré hier à Toulouse, a dispersé les représentants de la commune, expulsé M. Duportal qui était l'opresseur à la fois ridicule et odieux de cette grande cité.

Il a fallu à peine cinq cents hommes pour opérer cette révolution, grâce au concours des bons citoyens, indignés du joug qu'on leur faisait subir.

Le plan d'insurger les grandes villes a donc complètement échoué. Les auteurs de ce désordre auront à en rendre compte devant la justice. Ils n'ont conservé une sorte d'influence que sur Marseille, Narbonne et St-Etienne, où cependant la commune est expirante.

La France est tout entière ralliée derrière le gouvernement légal et librement élu.

A Paris, il règne un calme tout matériel. Les élections, auxquelles une partie des maires s'étaient résignés, ont été désertées par les citoyens amis de l'ordre. Là où ils ont pris le parti de voter, ils ont obtenu la majorité, comme ils l'auront toujours, lorsqu'ils voudront user de leur droit.

On va voir ce qui sortira de ces illégalités accumulées. En attendant, les commandes qui commençaient à venir dans tous les centres industriels se sont tout-à-coup arrêtées, et il faut que les bons ouvriers, si nombreux par rapport aux mauvais, sachent que si le pain s'éloigne encore une fois de leur bouche, ils le doivent aux adeptes de l'Internationale, qui sont les tyrans du travail dont ils se prétendent les libérateurs.

Il faut aussi que les agriculteurs, si pressés de voir l'ennemi s'éloigner de leurs champs, sachent que si cet ennemi prolonge son séjour au milieu de nous, ils le doivent à ces mêmes perturbateurs, devant lesquels l'armée allemande a retardé son départ.

La France, déjà si malheureuse, leur doit encore ses derniers malheurs et sait bien qu'elle ne les doit qu'à eux. Du reste, si le gouvernement, pour éviter le plus longtemps possible l'effusion du sang, a temporisé, il n'est point resté inactif, et les moyens de rétablir l'ordre ne seront que mieux préparés et plus certains. **A. THIERS.**

Chronique Politique.**LA PAIX N'EST PAS FAITE.**

Il est un fait capital, dont on ne se préoccupe pas assez en présence de l'insurrection de Paris. On perd de vue la situation dans laquelle se trouve en ce moment la France vis-à-vis de la Prusse.

La paix n'est pas faite entre les deux puissances; seuls les préliminaires de la paix ont été acceptés et signés de part et d'autre. Si la Prusse voit dans les événements qui se produisent si malheureusement en France, une garantie insuffisante des engagements pris, elle peut d'un moment à l'autre reprendre les hostilités.

Ce moment serait-il arrivé? nous serions tentés de le croire en lisant le *Progrès* de Lyon, du 24 mars:

« Nous apprenons une triste nouvelle, dit ce journal. L'armée du prince Frédéric-Charles se dirige sur Lyon; trois corps, composés chacun de 13 à 15 mille hommes, en tout 40 à 45 mille hommes, se concentrent sur Chagny. Ils ont

une nombreuse artillerie et annoncent qu'ils ne sont qu'une tête d'armée. »

D'autre part, on sait aussi, de source certaine, que les Prussiens ont concentré de nombreuses troupes au nord de Paris.

On lit dans le *Journal officiel* de Versailles: « Le Gouvernement a été averti de la présence d'agents bonapartistes et de tentatives d'embauchage des troupes à Lyon et dans divers départements. Il a dû être procédé à quelques arrestations. »

« Un journal qui s'imprime à Londres et qui sert d'organe aux hommes du régime déchu prêche ouvertement la haine entre citoyens, la violation des lois et le mépris de la représentation nationale, excite à l'insurrection et à la guerre civile. Mais la nation, cruellement instruite par le passé, ne veut plus être ni victime de telles menées, ni dupe de ces hommes qui cherchent, comme ils l'ont déjà fait, à exploiter à leur profit les malheurs publics. »

A Versailles, le ministère est en désaccord. Plusieurs membres accusent leurs collègues de mollesse. D'autres se plaignent du ton cassant et de l'irritabilité croissante de M. Thiers. Le général Le Flô est considéré comme tout-à-fait insuffisant au ministère de la guerre, mais M. Thiers veut le conserver, afin d'avoir la haute main sur toutes les affaires militaires.

Une partie des ministres voudrait une action immédiate contre l'insurrection parisienne. M. Thiers s'y oppose, disant qu'il ne serait pas possible de distinguer les bons bataillons de la garde nationale des mauvais.

Puis, dit-il: « Il ne veut pas mettre le doigt dans cet engrenage, tout le corps y passerait. »

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE, A PARIS.**1^{er} arrondissement.**

Devant la mairie du premier arrondissement, qui donne sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, on ne se douterait guère qu'il y a des élections.

2^e arrondissement.

Guère plus d'empressement qu'au premier. La rue de la Banque est presque déserte. Les couloirs sont vides et les tables de scrutin manquent d'électeurs.

Jusqu'à dix heures, il ne s'était présenté personne encore.

3^e arrondissement.

Dans le quartier du Temple, les électeurs sont plus nombreux, mais ils ne paraissent guère favorables au comité. Presque tous sont résolus à voter pour leur ancienne municipalité.

5^e 6^e et 7^e arrondissements.

Personne. Les distributeurs de bulletins en sont pour leurs frais. Nul ne fait attention à eux.

8^e arrondissement.

La cour est remplie de gardes nationaux. Il n'y a pas d'affiches aux environs, et on n'aperçoit pas le moindre distributeur de bulletins. Pas de zèle dans ce quartier.

9^e et 10^e arrondissements.

L'abstention fleurit tout à son aise.

11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Nous trouvons le même manque d'enthousiasme, la même indifférence plutôt — dans toutes ces différentes mairies.

Dans le 12^e arrondissement cependant (quartier de Charonne), on semble plus se préoccuper qu'ailleurs des élections.

Des groupes nombreux discutent et péorent, parfois même assez vivement.

Dans la matinée, on a failli faire un mauvais parti à quelques abstentionnistes qui avaient eu le tort d'exprimer trop haut leurs sentiments.

17^e arrondissement.

La foule est plus nombreuse là encore qu'au douzième.

Quelques désordres — peu graves, il est vrai, — se sont produits dans le courant de la journée.

On s'est distribué, par ci, par là, quelques volées de coups de canne.

18^e arrondissement.

Montmartre semble aujourd'hui divisé en deux camps, les féroces et les pacifiques.

Les féroces trouvent le comité central réactionnaire.

Ils lui reprochent vivement de s'être entendu avec la mairie du 2^e arrondissement, et déclarent tout haut qu'ils ne voteront pas.

Ils veulent continuer à monter la garde autour de leurs canons pour veiller à la conservation de la République, qui ne leur paraît pas entièrement consolidée.

Les pacifiques se contentent d'aller déposer silencieusement dans l'urne les bulletins qu'on leur distribue à l'entrée de la mairie.

On lit en plusieurs endroits ces mots: « A bas d'Aumale! A bas Thiers! Vive la République! »

19^e arrondissement.

La rue du Faubourg-du-Temple est remplie d'une foule bruyante et agitée. Plusieurs barricades ont été détruites et la circulation est presque rétablie.

Là, on vote comme un seul homme. On fait queue pour entrer à la mairie et on se dispute les bulletins. Discussions vives et animées, mais pas de désordres. Beaucoup de soldats de toutes armes aux environs, causant gravement des affaires publiques avec leurs concitoyens.

20^e arrondissement.

Même affluence qu'au 19^e et plus de bruit.

Là, on est véritablement enragé. Des affiches multicolores tapissent les murailles.

Des citoyens gardes nationaux, postés à chaque coin de rue, crient à s'époumonner: « Qui veut nommer les candidats du Comité central? voici des bulletins! »

Autrefois, on se contentait de les présenter silencieusement aux passants.

Les arrestations se multiplient au sein du Comité central.

Non contents d'arrêter les autres, les membres s'arrêtent entre eux.

Nous avons raconté il y a deux jours l'arrestation de Lullier, qui se trouve fortement compromis pour avoir envoyé à Lyon et à Marseille des correspondances réactionnaires.

Le lendemain, à quatre heures du matin, des émissaires se présentaient au domicile du citoyen Chouteau, membre du comité, et l'emmenaient à la préfecture de police avant qu'il eût pu fournir les moindres explications.

Il était inculpé d'avoir servi et de servir encore d'agent bonapartiste.

On l'a fait passer un jour et même une nuit en prison, puis on l'a relâché.

Dimanche le comité a lancé un mandat d'amener contre le citoyen Mottu, maire du XI^e arrondissement.

Le motif? c'est que l'on avait découvert dans sa mairie une lettre de l'amiral Saissset, dans laquelle celui-ci lui proposait de se joindre à lui pour amener la fin des troubles.

M. Mottu se trouvant absent, on s'empara de son adjoint, M. Poirier, qui fut conduit à la préfecture de police, et mis en liberté après quelques explications.

Le citoyen Assi avait été déjà nommé maire provisoire du 11^e arrondissement, en remplacement de M. Mottu.

Ont été également écroués dans la journée le commandant Valligrane, du 129^e, nommé récemment commandant en chef de l'Hôtel-de-Ville, et le lieutenant-colonel Mayer, du 229^e.

Le citoyen Valligrane est accusé d'entretenir une correspondance avec le gouvernement de Versailles.

Quant au commandant Mayer, il a eu le tort, fort grave aux yeux du Comité, de s'emparer de la mairie de la rue Drouot, et de raconter, dans une affiche, les divers incidents de cette prise de possession.

LES PROCÉDÉS DU COMITÉ CENTRAL.

Le *Temps* publie une lettre qui nous montre la bonne foi avec laquelle le Comité central a agi dans ses rapports avec les maires et députés. Les maires ont été joués et trompés. C'est une première leçon que leur attire leur coupable défaillance. Ce n'est pas la dernière. Voici la lettre qui est signée de M. Murat, adjoint non suspect, puisqu'il faisait partie de l'Internationale:

« Paris, le 26 mars 1871.

« Monsieur le rédacteur,

« Il faut, au moment de l'ouverture du scrutin, et en présence du fait inqualifiable de la falsification du texte de la convention signée par les maires, adjoints, représentants du peuple présents à Paris, et MM. Ranvier et G. Arnold, membres du Comité central, que la vérité soit connue sur les rapports entre la réunion des maires et le Comité central.

« Dimanche 19, une délégation de maires et de députés se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour inviter le Comité central à laisser aux municipalités élues l'administration générale de la ville de Paris en même temps que celle de leurs arrondissements respectifs. Après une longue discussion, le Comité voulut en délibérer, la délégation se retira à la mairie du deuxième, où quatre délégués du Comité vinrent peu après; et là, d'un commun accord, il fut convenu que l'Hôtel-de-Ville serait rendu le lendemain, à neuf heures, à une commission des maires; cette promesse n'a pas été tenue.

« Après ce refus, et comme il était impossible aux municipalités de reconnaître l'autorité civile du Comité, elles protestèrent, et se virent expulsées l'une après l'autre de leur mairie.

« Vendredi, alors que la situation était des plus tendues, que les municipalités faisaient des efforts inouïs pour faire accepter du gouvernement et de l'Assemblée les élections réclamées avec raison, le général Brunel, du Comité, vint investir la mairie du premier arrondissement avec plusieurs bataillons et des canons. Là, et pour éviter l'effusion du sang, une transaction intervint. La municipalité s'engagea à faire faire les élections le 30. Le général se rendit ensuite à la mairie du deuxième, où les maires réunis donnèrent leur approbation à cette nouvelle convention. Le Comité central, protestant la signature de son général, refusa de la ratifier.

« De nouvelles négociations dans le but de la conciliation furent tentées officieusement d'abord et officiellement ensuite, et samedi, à midi, une affiche fut faite par les maires et acceptée par le Comité central.

« L'on pouvait croire que tout était terminé, et, pour ma part, je me rendis à ma mairie vers

deux heures et demie pour reprendre mes fonctions et prendre les mesures nécessaires pour que les élections puissent avoir lieu dimanche, ce qui me fut refusé, le Comité central se refusant à accomplir la convention. Le soir, une affiche apposée par ledit Comité annonce que les maires se sont ralliés au Comité, ce qui est faux, et pour mieux tromper l'opinion publique, la signe de nos noms.

» Ces violations de conventions faites, et l'apposition de nos signatures sur une affiche n'émanant pas de nous, constituent la moralité et nous indiquent la confiance qu'il est possible d'avoir dans la bonne foi et l'honorabilité de pareilles gens.

» Recevez, etc.

A. MURAT,

» Adjoint au 10^e arrondissement. »

Il résulte donc de cette lettre que les maires expulsés n'ont pas été réintégrés dans leurs mairies, comme cela avait été convenu, et que ces élections suspectes ont été faites presque partout sous la direction des intrus qui s'étaient emparés par violence des mairies, et par fois sous les armes des bataillons étrangers aux quartiers, qui étaient venus y tenir garnison.

Bien loin, du reste, de vouloir rendre aux maires leurs mairies, le Comité central était, au contraire, disposé à agir par rigueur contre eux; le *Temps* rapporte un incident qui en est la preuve convaincante.

LES DÉPARTEMENTS.

Bordeaux. — Là, comme dans toutes les grandes villes, l'Internationale exerce son influence et tend à établir le pouvoir de son choix, la Commune.

Le *Journal de Bordeaux* annonce que le citoyen Mégy était samedi dans le chef-lieu de la Gironde. Il y était arrivé muni de procurations en règle pour y instituer un comité révolutionnaire.

La municipalité l'a engagé à reprendre le chemin de Paris, et devant l'insuccès de sa démarche, le délégué de l'Internationale n'a pas hésité à suivre ce conseil.

Lille. — Des tentatives, qui jusqu'à présent ne paraissent point devoir aboutir, ont été faites dans cette ville en faveur de l'établissement d'un comité municipal.

« On nous assure, dit l'*Echo du Nord*, que l'on fait courir dans certains groupes des listes réclamant une fédération de la garde nationale semblable à celle de Paris. »

Lyon. — La presse lyonnaise tout entière s'est associée à la presse parisienne pour affirmer les droits imprescriptibles du suffrage universel.

Chambéry. — Malgré la désunion momentanée que sèment en France les partisans de la Commune, la Savoie repousse tout soupçon de velléité séparatiste, et affirme hautement sa fidélité à la République française.

Le préfet de Chambéry a publié dans ce sens une proclamation fort bien accueillie.

— Les départements des Côtes-du-Nord et du Puy-de-Dôme ont annoncé au pouvoir exécutif l'envoi très-prochain des bataillons de volontaires à Versailles.

— Les bataillons de Rouen et de l'Eure sont en marche sur Versailles, où ils viennent se mettre à la disposition du gouvernement de l'Assemblée.

LETRE DE VERSAILLES.

On écrit de Versailles, à la date du 26 mars :

« Bien que ce soit dimanche et qu'il n'y ait absolument rien de porté à l'ordre du jour, l'Assemblée avait résolu de tenir séance, à tout événement. Les représentants ont eu, en effet, une réunion, car on ne peut appeler séance une conversation d'une heure, composée de questions courtes, de brèves réponses et de discours dont le plus long a duré trois minutes.

» M. Magnin dépose, en son nom et au nom de son collègue M. Bethmont, deux projets de loi sur l'organisation et les attributions des conseils généraux.

» On passe ensuite à l'examen de deux décrets rédigés par la commission saisie des propositions du général Trochu. L'article premier déclare que l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte est un deuil public auquel l'Assemblée appelle le pays tout entier à s'associer. Il est adopté sans discussion.

» La commission propose ensuite qu'un monument funèbre soit élevé au lieu même où le crime a été commis. Pour ne pas perpétuer le sanglant souvenir de cette lugubre scène, il est décidé que le monument sera élevé au cimetière où reposent les deux généraux assassinés. M. Millière seul vote contre l'article.

» Le second décret, qui attribue une pension à la veuve du général Lecomte et déclare que sa famille est adoptée par la nation, amène à la tribune le général Trochu, qui soutient le mot *famille* contre le mot «enfants» proposé par quelques membres. Le décret est adopté sans modification à l'unanimité.

» La commission chargée d'examiner la proposition Gastonde dépose son rapport, qui conclut : 1^o à l'abrogation du décret de la délégation de Bordeaux relatif aux commissions départementales; 2^o à la convocation des électeurs pour le renouvellement des conseils généraux dans le mois qui suivra l'élection des conseils municipaux.

» En ce moment, le général Chanzy entre dans la salle, et est immédiatement accueilli par le témoignage des sentiments les plus sympathiques. L'amiral Jauréguiberry monte à la tribune, où il les exprime publiquement, et M. le président Grévy s'y associe en quelques mots accueillis par des applaudissements unanimes.

» M. Millière demande quand on s'occupera de la question de loyers. M. Pouyer-Quertier promet de déposer un projet de loi dans les quarante-huit heures. M. Haentjens demande si ce projet s'appliquera aux villes que l'armée allemande a occupées. Le ministre des finances répond que non : la situation de ces villes, très-intéressante, soulève de très-nombreuses questions, qu'il invite les députés à étudier pour chaque localité. Le projet de loi ne s'appliquera qu'à Paris.

» La séance est immédiatement levée, sans qu'un mot ait été dit de la question brûlante qui occupe tous les esprits et que l'Assemblée semble s'efforcer d'éviter. — Mais les députés se dédramatisent dans les groupes du silence à la tribune, et il n'est conversation qui ne roule sur les élections qui ont lieu en ce moment à Paris. »

M. Thiers a exprimé dans les bureaux le désir de ne pas être interpellé sur les événements de Paris.

Il a donné des assurances que le gouvernement ne restait pas dans l'inaction, comme quelques députés le croyaient : qu'il ne pouvait donner des explications, mais que bientôt on serait à même d'apprécier les résultats de la politique prudente mais énergique que le gouvernement avait adoptée pendant cette crise.

— On affirme que le gouvernement a sous la main 150,000 hommes de bonnes troupes.

— Le général Crémier est venu à Versailles et a été reçu par M. Thiers. Le général a dû retourner à Paris dans la soirée.

— On lit dans le *Soir*, édition de Versailles : « Le général Faidherbe est arrivé à Versailles pour se mettre au service du gouvernement. »

— Nous croyons être en mesure de pouvoir démentir formellement la présence du duc d'Aumale à Versailles. Ce bruit aurait été, nous assure-t-on, propagé dans le seul but de créer de nombreux embarras au gouvernement.

— Le gouvernement paraît décidé à se séparer du général Vinoy. On parle très-sérieusement de le remplacer par le maréchal Mac-Mahon, qui lui a offert son épée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

République française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

PROCLAMATION.

Habitants de Maine-et-Loire,

Je vous ai fait connaître l'appel adressé par le Gouvernement à tous les citoyens, pour la formation de bataillons de volontaires destinés à concourir au rétablissement de l'ordre, dans les circonstances graves que nous traversons.

Aujourd'hui, le texte de la loi votée à ce sujet par l'Assemblée nationale, les explications données à la tribune par les ministres de l'intérieur et de la guerre, permettent de préciser les conditions dans lesquelles ces corps doivent être organisés, et la mission qu'il aura à remplir.

Il sera formé dans chaque département, selon le nombre des volontaires, un ou plusieurs bataillons choisis de préférence parmi les hommes ayant déjà servi dans l'armée, la marine, la garde mobile ou appartenant à la garde nationale. Ces bataillons, dont l'Etat payera la solde et la subsistance, seront mis à la disposition du Gouvernement, qui, suivant les exigences de la situation, pourra soit les appeler à Versailles ou aux environs de Paris, soit les laisser dans leur département pour y assurer le maintien de la tranquillité publique.

Habitants de Maine-et-Loire,

Votre patriotisme n'est trop connu pour que j'aie besoin d'insister davantage sur l'utilité de cette organisation et la nécessité d'y procéder sans retard.

Il s'agit en ce moment de soutenir l'Assemblée issue de vos suffrages, de faire respecter le principe sacré de la souveraineté nationale, d'empêcher le triomphe des pillards et des assassins qui oppriment la population de Paris. Il s'agit de défendre vos foyers et vos familles. Je suis certain que sur tous les points du département se lèveront des hommes énergiques prêts à se dévouer pour le salut de la France et de la société.

Angers, le 25 mars 1871.

Le préfet par intérim,

J. MERLET.

Déjà un grand nombre d'enfants de Saumur et des environs appartenant au 29^e régiment de marche sont rentrés dans leurs foyers; les autres reviennent par étapes. Nous croyons être utile à ces jeunes soldats et à leurs familles en donnant leur itinéraire à partir de ce jour :

29 mars, Château-Chinon (Nièvre).

30 et 31, Châtillon — séjour.

1^{er} avril, Nevers.

2 — Nérondes (Cher).

3 et 4, Bourges — séjour.

5 — Vierzon.

6 — Romorantin (Loir-et-Cher).

7 et 8, Blois — séjour.

9 — Amboise (Indre-et-Loire).

10 — Tours.

11 — Château-Lavallière.

12 — La Flèche (Sarthe).

13 — Seiches (Maine-et-Loire).

14 — Angers.

Nos jeunes mobiles de Maine-et-Loire ont quitté Besançon le 22 mars pour aller à Vitreux (Jura).

L'Union de l'Ouest a reçu de M. Fitz-James la lettre suivante :

Angers, 26 mars.

Mon cher ami,

Vous me demandez ce qui se passe. Au moment où je quittais Versailles, hier au soir, à 7 heures 1/2, l'amiral Saisset arrivait de Paris, disant qu'il était obligé de quitter son poste, parce que toute la bonne partie de la garde nationale avait fraternisé avec les émeutiers. Ne se sentant pas soutenue et n'ayant pas l'énergie de se défendre seule, la garde nationale s'est abandonnée. Elle ne pactise pas avec les émeutiers, mais elle fraternise par crainte, sauf le groupe énergique qui a fait la manifestation de l'ordre, et qui, malgré de courageux efforts, n'a pas été suivi. Je ne doute pas qu'il ne soit tout prêt à se sacrifier encore pour la défense de l'ordre, et qu'il ne voie venir à lui la majorité des gardes nationaux de Paris, dès qu'il se sentira appuyé, au dehors, par le concours de tous les honnêtes gens.

Si, de Versailles, le gouvernement n'a pas envoyé au secours de Paris, c'est qu'il n'a, pour défendre l'Assemblée, que des troupes encore trop peu nombreuses et dont il ne se sent pas sûr.

Aujourd'hui, on procède à Paris aux élections de la commune, élections illégales, faites malgré la volonté et le décret de l'Assemblée qui ne convoque les électeurs de toute la France, y compris Paris, pour procéder aux élections municipales, que le 5 avril prochain. Paris va être calme quelques jours; puis commencera l'ère des persécutions et l'arrestation des suspects, sous la forme soi-disant légale des ordres de la Com-

mune de Paris, que l'on nomme en ce moment. Nous sommes en 93!

Il faut que la France obéisse à l'appel de l'Assemblée pour sauver la société; il faut qu'elle comprenne qu'il le faut, si elle ne veut pas que la guerre civile se généralise. Le socialisme triomphera à Paris, il triomphera bientôt et fatalement ailleurs, si l'on ne va pas le vaincre à Paris, où son foyer. Voilà pourquoi c'est un devoir pour tout homme d'ordre de se mettre en avant; voilà pourquoi je vais marcher.

Il s'agit de sauver la société, et non de faire triompher un parti quelconque.

Marchons donc contre le désordre, marchons sans arrière-pensée, et que la monstrueuse idée de marcher autrement s'écarte du cœur de tout bon citoyen. Si tous pensent ainsi, le socialisme tombera devant les honnêtes gens, comme la neige devant le soleil, et ils ne courront même pas grand danger. La force morale qui les aura fait agir suffira peut-être, pour faire fuir devant eux, sans combattre, des gens que je sais aussi lâches que pervers.

Je ne me fais pas l'illusion de croire qu'il en sera absolument ainsi. Ce n'est pas une raison pour ne pas le tenter. Dieu est toujours avec les cœurs honnêtes et les intentions droites; il sera donc avec les courageux qui sauveront la France.

Agréez, etc.

Duc de FITZ-JAMES.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 28 mars.

Les abords de l'Hôtel-de-Ville sont défendus comme hier par de nombreuses sentinelles.

On ne laisse aller sur la place que les personnes munies d'une carte ou d'un laissez-passer émanant du Comité central.

A deux heures, on travaille activement à pare la façade du palais municipal de drapeaux et de tentures.

On dresse aussi une immense estrade près de la porte du milieu. Une assez grande agitation paraît régner sur la place. Le clairon sonne, le tambour bat : un factionnaire annonce à quelques personnes qu'une manifestation va avoir lieu à quatre heures pour reconnaître le gouvernement de la commune.

Sur le boulevard Sébastopol, on sonne le rappel afin de convoquer les gardes nationaux qui doivent prendre part à cette manifestation.

Quelques groupes de gardes nationaux se forment et manifestent peu d'enthousiasme.

Est-ce vrai? N'est-ce qu'un bruit? M. Thiers songerait à reconstituer un nouveau cabinet. Voici les noms mis en avant :

Affaires étrangères. — Duc de Broglie.

Intérieur. — Lambrecht.

Travaux publics. — Pouyer-Quertier.

Finances. — Germain.

Instruction publique. — De Larcy.

Justice. — Dufaure.

Guerre. — Mac-Mahon.

Marine. — Pothuaux.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE

DE

DENRÉES ET MATÉRIEL

Reconnus inutiles au service de la guerre.

Le samedi 1^{er} avril 1871, à une heure du soir, à la gare du chemin de fer de Saumur, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques des objets ci-après, savoir :

2280 kil. de croûtes, morceaux de pain et pains avariés.
280 kil. de biscuits.
50 kil. de riz.
100 kil. de poivre.
45 caisses à biscuits.
5 fûts d'eau-de-vie.
64 barils à lard.
24 barils à biscuits.
12 barils à farine.
8 boucauts.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 00 pour frais de timbre et d'enregistrement.

Saumur, le 28 mars 1871.

Le Receveur des Domaines,

ROBERT.

P. GODET, propriétaire-gérant.